

Mouscron, le 24 Février 2022

Par cet écrit, je voudrais faire part des actes d'harcèlement moral et physique de Monsieur Jean Michel Nottebaert à mon égard de fin 2015 à fin 2017.

En 2012, j'ai été engagée au sein de la société de logement « Les Heures Claires à Estaimpuis » qui était à l'époque sous la direction de Mr Brochez et sous la présidence de Mr Schelbach.

Tout se déroulait parfaitement bien et même si, suite aux élections communales JM Nottebaert a pris la présidence de la structure fin 2015, le Directeur Gérant maintenait le cap.

Au départ du Directeur gérant (pension), c'est Mr Nikita Senesael, fils du député Bourgmestre Daniel Senesael, qui a pris le poste de direction.

C'est à partir de ce moment-là que Mr Nottebaert a commencé ses actes d'harcèlement.

Il m'est difficile de me souvenir de tout car, en effet, pour mon bien être, mon cerveau a fait le tri. Mais les événements les plus graves, je ne pourrais jamais les oublier.

Sans aucune raison valable et justifiée, Mr Nottebaert s'est mis à me hurler dessus à chaque fois qu'il me croisait. Hurler est un faible mot je peux vous l'assurer. Vociférer est plus approprié.

Tout ce que je faisais dans le cadre de mes missions sociales, pour lui rien n'était bon.

Il m'a dit clairement un jour qu'il ne pouvait rien me reprocher car je faisais plus que correctement mon boulot mais qu'il me pousserait à la faute professionnelle afin de pouvoir justifier mon licenciement.

J'ai encore parfaitement en tête les mots prononcés de sa part : **« délit de sale gueule, vous connaissez ? ».**

Je tiens à préciser que ses débordements se réalisaient peu importe le contexte : devant des collègues dont le directeur gérant, locataires, candidats locataires, entrepreneurs et même en pleine rue.

Outre les mots utilisés vous insultant, vous réduisant à néant, outre le ton utilisé que je ne saurais décrire tellement c'est inimaginable, je me souviens de sa posture, de son corps se raidissant, de son regard meurtrier qu'il posait sur moi.

Sa canne, j'ai failli me l'attraper en pleine figure. Je l'ai esquivée mais avec du recul je me suis dit que ça aurait été une preuve irréfutable !

Sa canne est un outil d'intimidation et de menace.

Lors de ses colères il la lève, la claque au sol, sur les tables et comme déjà dit il l'utilise comme une arme.

Lorsqu'il est dans ses crises, qu'il souhaite vous poursuivre, vous rattraper c'est fou de constater qu'il n'en a pas besoin pour se déplacer puisqu'il la brandit en l'air tout en marchant à un rythme soutenu sans aucun problème de mobilité.

Mr Nottebaert m'interdisait et mettait tout en œuvre pour que je ne puisse pas remplir mes missions de référente sociale et surtout que je ne puisse pas justifier lors de mes rapports d'activités du travail qui était réalisé.

Je devais avoir des conventions de collaboration avec d'autres services (décret) mais il me l'a interdit.

Je ne pouvais avoir de contacts qu'avec les services sociaux des CPAS, rien d'autre.

Il ne signait pas les courriers que je mettais dans le signataire, même si cela mettait en péril le subventionnement de mon poste.

Bien que le travail soit effectué, il refusait que je déclare des suivis de familles pour lesquels des subventions complémentaires pouvaient être octroyées à la société.

En bref, la société est passée à côté de subventions alors que le travail était effectué tout cela uniquement à cause de lui.

Le conseil d'administration de l'époque n'en a jamais rien su ! Il décidait à lui seul.

Toutes ces situations m'ont mise dans un état de stress horrible. J'aimais mon travail et le faisais avec cœur et conviction. J'étais motivée mais il a réussi à me détruire.

J'avais peur de le voir arriver au bureau, de le croiser en rue, d'entendre sa voix, son rire, ...

Le Directeur gérant me prévenait quand c'était possible de son arrivée afin que je quitte les lieux.

Lorsque je revenais de RV à l'extérieur et que son véhicule était stationné sur le parking, soit je poursuivais mon chemin et ne retournais pas au bureau, soit je rentrais par la porte du garage.

Lorsque je l'entendais rentrer dans le bâtiment, je filais par l'arrière et partais en intervention extérieure.

La situation devenant de plus en plus insoutenable, je gardais les persiennes de mon bureau fermées et garais mon véhicule dans la ville pour qu'il pense que je n'étais pas présente.

Vous comprendrez que travailler dans cet état de stress n'était pas possible.

Comme il voulait ma peau et me pousser à la faute, je me suis mise à rechercher un nouvel emploi, à contre cœur car j'adorais ce que je faisais !

Et il a eu raison de moi.

Je me suis sauvée, j'ai démissionné pour mon bien être et celui de ma famille. Car en effet, eux aussi ont terriblement soufferts de toute cette situation.

Encore aujourd'hui les impacts de ce harcèlement sont terribles.

Aucun suivi psychologique, aucune thérapie ne me permettra de retrouver le bien être que j'avais avant.

Une thérapie brève m'a permis de trouver un équilibre et ne plus craindre les effets de sa canne.

Il a réussi à me faire perdre toute confiance en moi.

Tout ce que je fais doit être tellement parfait de peur d'avoir des critiques, reproches de mes collègues, supérieurs et même amis et ma famille me rend malade.

Je n'ai à ce jour toujours pas retrouvé la paix intérieure.

Je sais aussi que si je le croise en rue, il recommencera et me vociférera dessus en public.

Tous ces éléments, je tiens à préciser que le Député Bourgmestre Daniel Senesael en a été avisé.

En effet, au moment où Mr Nottebaert a agressé une employée communale en 2016 et qu'il a été démis durant 3 mois de ses différents portefeuilles d'échevin,

j'ai rencontré Mr Daniel Senesael lors d'une de ses permanences. Après m'avoir écoutée il m'a dit qu'il réfléchirait à ce qu'il pouvait faire et qu'il me recontacterait dans les 10 jours.

10 jours c'est long car aujourd'hui encore j'attends toujours son appel.

Inutile qu'il dise qu'il avait perdu de vu ma situation car je l'ai moi-même recontacté et lui ai laissé plusieurs messages vocaux sur son GSM.

Autre aspect non négligeable que je tiens à souligner c'est le côté vicieux du personnage Nottebaert. Il ne se gênait pas et s'en vantait même d'être content d'être échevin de l'état civil afin de pouvoir célébrer les mariages et bloquer son regard dans le décolleté de jolies mariées. Ou encore de dire lors d'un apéritif de fin d'année à l'une de mes collègues qui expliquait que son mari était capable de dévorer un paquet de sucettes sur une soirée, qu'elle n'avait qu'à lui en faire une bonne de sucette, qu'il en serait ravi. Doit-on trouver cela normal ? Doit-on en rire ? Ou est-il plutôt logique de trouver ces propos, attitudes complètement déplacés ?

Je ne suis pas la seule à avoir subi ses crises. L'ancien comptable de la société et le commissaire SWL de l'époque ont vécu des épisodes irréels.

Pour terminer, je tiens à préciser que j'ai rencontré des professionnels de la médecine du travail.

Malheureusement, le président d'une société de logement étant celui qui doit assurer le bien-être au travail, il était difficile d'envisager des solutions amiables dans mon cas puisque mon harceleur était celui qui devait assurer mon bien-être au travail.

La seule solution proposée était de déposer un dossier officiel d'harcèlement qui mènerait plus que probablement vers le tribunal du travail. J'ai complété ce dossier, mais ne l'ai finalement pas rentré car la médecine du travail m'avait bien précisé que si le juge ne trouvait aucune solution, un licenciement « propre » aurait été prononcé.

C'est ce qui m'a poussée à chercher un nouvel emploi.

J'aime ce que je fais aujourd'hui, mais en changeant d'emploi, j'ai perdu de l'argent (perte de l'ancienneté et certains avantages).

J'espère que ce témoignage fera enfin prendre conscience à qui de droit qu'il est plus que temps d'arrêter ce carnage !

La démission de Mme Vandenberghe n'est pas anodine.

L'arrêt de travail de toute l'équipe sociale du CPAS depuis 5 mois se justifie pleinement !

Il est inimaginable d'envisager les laisser reprendre le travail dans de telles conditions.

Il ne changera pas d'attitude. Il se calmera un moment peut-être, mais le naturel reviendra au galop. Dans quel état de stress devront-elles travailler ?

Les mettra-t-on à bout pour les pousser à la faute et justifier facilement leur licenciement ?

Il est impensable que le Bourgmestre soutienne envers et contre tout un tel homme.

Rien n'est logique dans cette attitude. La situation est connue de longue date par tout le monde, et personne ne bouge, personne n'agit !

Tous se protègent l'un l'autre et voient leurs propres intérêts politiques.

Si le socialisme c'est ça, alors je me suis toujours faite une mauvaise idée des valeurs défendues par les partis de gauche dont le parti socialiste !

Il y aurait encore bien des choses à dire, mais aucun mot ne décrira la gravité et les impacts des situations que j'ai pu vivre personnellement et que d'autres subissent encore aujourd'hui.

Signée Maryse Courouble